

GUIDE PRATIQUE

CHAQUE JOUR *J'le fais*

JLEFAIS.COM



**COLLECTE DES
RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS**



BEAUHARNOIS | SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS | SAINTE-MARTINE
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE | SAINT-STANISLAS-DE KOSTKA
SAINT-URBAIN-PREMIER | SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

POURQUOI UNE NOUVELLE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS ?

Parce que nous jetons encore trop de déchets. Tout ce qui peut être réutilisé, recyclé ou composté ne devrait plus se retrouver dans nos poubelles.

La majorité des résidus qui se retrouvent dans nos poubelles est compostable. Vous pouvez donc faire une différence et réduire l'impact collectif sur l'environnement en mettant vos résidus alimentaires et vos résidus verts (feuilles mortes, plantes, mauvaises herbes, etc.) dans le bac brun.

Tout le monde peut participer au changement puisque la collecte sera accessible pour tous :

maisons | appartements | écoles | industries | commerces | institutions | restaurants, etc.

Faites comme les citoyens de plus de 400 municipalités au Québec et participez à la collecte du bac brun.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un ménage de la MRC de Beauharnois-Salaberry jette plus de 800 kg de déchets à la poubelle chaque année, soit l'équivalent du poids d'une voiture.



PRÈS DE 50 % DU POIDS DES DÉCHETS MIS À LA POUBELLE SONT DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS.



400 kg de résidus alimentaires et de résidus verts qui se décomposent dans un site d'enfouissement créent autant de gaz à effet de serre que de parcourir en voiture la distance entre Montréal et Calgary.



TROUSSE DE DÉPART : DES OUTILS POUR VOUS AIDER

BAC DE CUISINE

ON Y MET :

Les résidus alimentaires générés lors de la préparation des repas et après ceux-ci.



BAC BRUN

ON Y MET :

Les résidus alimentaires du bac de cuisine et les résidus verts (feuilles mortes, mauvaises herbes, etc.) pour la collecte en bordure de rue.



AIDE-MÉMOIRE

VOUS Y TROUVEREZ :

Toutes les informations pratiques sur la nouvelle collecte.

- Période et fréquence de collecte
- Matières acceptées et refusées
- Conseils
- Coordonnées pour informations







MATIÈRES ACCEPTÉES DANS VOTRE BAC BRUN




RÉSIDUS ALIMENTAIRES

-  • Os
-  • Viandes et poissons (crus ou cuits)
-  • Produits laitiers et fromages
-  • Œufs et coquilles
-  • Pâtes alimentaires
-  • Céréales
-  • Résidus de fruits et légumes (pelures, noyaux, tiges, etc.)
-  • Pains et pâtisseries
-  • Écales de noix
-  • Restes de repas
-  • Aliments périmés sans emballage
-  • Sachets de thé
-  • Filtres à café et café moulu

RÉSIDUS VERTS

-  • Feuilles
-  • Résidus de jardin, plantes et fleurs, mauvaises herbes
-  • Terre noire (maximum ¼ du bac)
-  • Copeaux de bois, sciure et petites branches (moins de 1 cm de diamètre)
-  • Aiguilles de conifères et résidus de taille de haie
-  • Surplus de coupes de gazon

AUTRES MATIÈRES

-  • Papiers mouchoirs
-  • Papiers essuie-mains, papiers essuie-tout et serviettes de table
-  • Papier et carton souillés par des matières alimentaires (ex. : boîte à pizza)
-  • Cheveux, poils d'animaux
-  • Vaisselle en carton (non ciré) ou compostable
-  • Litière et excréments d'animaux domestiques (sans sacs de plastique)
-  • Cendres froides (refroidies au moins 72 heures)



MATIÈRES REFUSÉES DANS VOTRE BAC BRUN



- Sacs de plastique (même lorsqu'ils sont identifiés comme étant compostables ou biodégradables)
- Vaisselle en carton ciré et non compostable (ex. : verre à café)
- Toutes les matières de plastique (même lorsqu'identifiées comme étant compostables ou biodégradables)
- Les matières recyclables (contenants de verre, de plastique ou de métal)
- Dosettes de café
- Bouchons de liège
- Articles en cuir, textiles, vêtements
- Cure-oreilles, ouate, tampons démaquillants, débarbouillettes pour bébé
- Cendres chaudes (les cendres doivent refroidir au moins 72 heures)
- Mégots de cigarettes et autres produits pouvant alimenter la combustion
- Couches et serviettes sanitaires
- Assouplissant textile en feuilles
- Charpie de sècheuse
- Huiles à moteur, peintures et autres résidus domestiques dangereux
- Matériaux de construction (bois de charpente, aggloméré, stratifié et laminé)
- Pellicules de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse
- Sacs d'aspirateur et leur contenu
- Tapis, moquettes



Pour savoir comment vous départir de ces matières, consultez le www.mrcbhs.ca



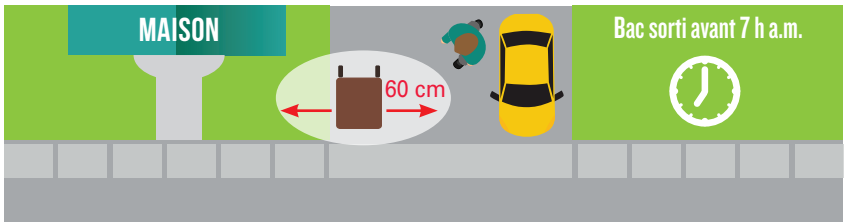
PUIS-JE UTILISER DES SACS ?

Seuls les sacs de papier sont acceptés dans le bac de cuisine ou dans le bac brun afin d'assurer la qualité du compost.

Vous pouvez vous procurer des sacs de papier dans les magasins à grande surface, les quincailleries et les épiceries.

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- 1 Le bac doit être sorti avant 7 h le jour de la collecte.
- 2 Le bac doit être placé dans votre stationnement, près de la rue (en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir).
- 3 Les roues du bac doivent être placées du côté de la résidence (pas vers la rue).
- 4 Gardez un espace de 60 cm (2 pieds) entre chaque bac ainsi qu'entre le bac et tout autre obstacle (poteau, haie, clôture, véhicule, etc.).



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Le bac brun doit être laissé sur place, car il a été enregistré à l'adresse où il a été livré.

BAC BRISÉ ?

Contactez le service environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry au 450 225-5055.

BESOIN D'UN BAC ?

Pour un nouveau bac roulant : vous devez obligatoirement vous procurer un bac brun auprès de votre municipalité.

Pour un bac de cuisine : contactez le service environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry au 450 225-5055.

COLLECTE DES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS À CÔTÉ DU BAC BRUN

LES SURPLUS DE FEUILLES MORTES ET DE RÉSIDUS DE JARDIN SONT ACCEPTÉS EN TOUT TEMPS À CÔTÉ DE VOTRE BAC BRUN.

CONSIGNES À RESPECTER :

- Le bac brun doit être présent en bordure de rue pour que les surplus soient ramassés.
- Les surplus doivent être mis dans les contenants suivants :
 - Sacs de papier (sans attache, sans bande autocollante ou sans élastique)
 - Poubelles fermées et étanches (maximum 100 litres) sur lesquelles vous avez inscrit un « V »
 - Bacs roulants sur lesquels vous avez inscrit un « V »

POUR ASSURER LA QUALITÉ DU COMPOST, LES FEUILLES ET LES RÉSIDUS DE JARDIN MIS DANS DES SACS DE PLASTIQUE NE SERONT PAS RAMASSÉS



Contenants refusés

Contenants acceptés

Les branches de plus d'un centimètre de diamètre et les sapins ne sont pas ramassés lors de la collecte du bac brun. Vous devez continuer d'aller les porter à votre écocentre ou d'utiliser les services de collectes spéciales si disponibles dans votre municipalité.

CONSEILS POUR BIEN UTILISER LE BAC BRUN

POUR PRÉVENIR LES FUITES, LES ODEURS ET LES INSECTES:



Videz et nettoyez votre bac de cuisine fréquemment.



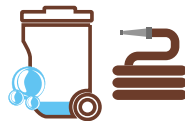
Enveloppez les résidus alimentaires dans un papier journal ou recouvrez-les de feuilles mortes.



Doublez le fond du bac brun avec du papier journal, du papier déchiqueté, du carton, un sac de papier ou des feuilles mortes.



Nettoyez le bac brun avec de l'eau et du vinaigre ou avec un détergent doux après la collecte.



Participez à toutes les collectes, même s'il y a peu de matières dans votre bac brun, surtout en période estivale.



L'été, gardez le bac brun à l'ombre entre les collectes.



L'hiver, gardez le bac brun au soleil entre les collectes.



Laissez idéalement votre gazon coupé au sol (herbicyclage), il profitera à votre pelouse.



Évitez de déposer des liquides en grande quantité dans votre bac (jus, sauce, huile, etc.)

SI VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE D'ANIMAUX OU D'INSECTES

POUR ÉLOIGNER LES ANIMAUX :

- Appliquez de l'onguent contre la toux autour du couvercle du bac brun.
- Bloquez le couvercle à l'aide d'une sangle ou d'une brique. Pensez à la retirer avant de mettre votre bac en bordure de rue.



POUR ÉLIMINER LES INSECTES :

- Aspergez les insectes de sel ou de vinaigre.



HORAIRE DE COLLECTE

FRÉQUENCE DE COLLECTE

ÉTÉ

Début avril à la fin novembre

La collecte a lieu
chaque semaine

HIVER

Début décembre à fin mars

La collecte a lieu
aux deux semaines



JOURS DE COLLECTE

Beauharnois

Secteurs Est (Maple Grove) et Ouest (Melocheville)

Secteur Centre

Lundi

Mardi

Sainte-Martine

Vendredi

Saint-Étienne-de-Beauharnois

Vendredi

Saint-Louis-de-Gonzague

Vendredi

Saint-Stanislas-de-Kostka

Vendredi

Saint-Urbain-Premier

Vendredi

Salaberry-de-Valleyfield

Secteurs 1 et 2

Secteurs 3, 4 et 5

Lundi

Mardi



Consultez votre calendrier municipal
ou jlefaiss.com pour connaître
les dates exactes des collectes.

LA BONNE MATIÈRE AU BON ENDROIT

Vous bénéficiez maintenant de trois collectes pour vous départir de vos matières résiduelles :



RÉSIDUS ALIMENTAIRES
ET RÉSIDUS VERTS



MATIÈRES
RECYCLABLES



DÉCHETS

ALLEZ À VOTRE Écocentre POUR VOUS DÉBARRASSER DE :

- ✓ Résidus domestiques dangereux;
- ✓ Matériaux de construction;
- ✓ Appareils électriques et électroniques;
- ✓ Électroménagers;
- ✓ Et plus encore.

LE BAC DE
DÉCHETS DEVRAIT
ÊTRE VOTRE DERNIER
RECOURS POUR
VOUS DÉPARTIR DE
VOS MATIÈRES
RÉSIDUELLES.



Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield

2575, boul. Mgr Langlois - 450 370-4820

Pour les résidents de Salaberry-de-Valleyfield, de Saint-Louis-de-Gonzague
et de Saint-Stanislas-de-Kostka

Écocentre de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier

75, rue Saint-Joseph - 450 427-3050, poste 224

Pour les résidents de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier

Écocentre de Beauharnois

50, rue des Hauts-Fourneaux - 450 225-0650

Pour les résidents de Beauharnois, de Saint-Étienne-de-Beauharnois
et de Saint-Urbain-Premier



POUR NOUS JOINDRE

Pour toute question,
contactez le service environnement de
la MRC de Beauharnois-Salaberry :

☎ 450 225-5055

✉ environnement@mrcbhs.ca

f j'lefais

💻 www.jlefais.com



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !



Réalisation,
design graphique
et impression
Communauté
services conseils ltée



Imprimé sur du Rolland Enviro 100
Print, contenant 100 % de fibres
postconsommation, certifié Choix
environnemental, procédé sans chlore
et fabriqué au Québec par Cascades
à partir d'énergie biogaz.

2021